

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Objet :

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS
DIRECTS LOCAUX 2024**

N° : D-2024-04-08-04

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN Myriam AGUILA, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

Procurations : M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme CHOLLET Marie à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Absents excusés : M. Julien PUJOL, M. Olivier MONROS et Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues,

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2024 à hauteur d'1.5 % du produit.

Il propose au Conseil de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents + 5 procurations,

DECIDE, de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 48.05 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 71.46 %
- Taxe d'Habitation : 14.32 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12 AVR. 2024

ID : 034-213401359-20240408-D2024_04_08_04-DE

Après dépôt en Préfecture de l'Hérault le 12 AVR. 2024
Et publication ou notification
Du 12 AVR. 2024
Le Maire :




René COUSIN


Jean-François GUIBBERT